Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2018) **Heft:** 2216

Artikel: De PF 17 à RFFA: une pseudo réforme fiscale : le ballon d'oxygène

pour l'AVS n'excuse pas une politique fiscale dangereuse

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023289

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

De PF 17 à RFFA: une pseudo réforme fiscale

Le ballon d'oxygène pour l'AVS n'excuse pas une politique fiscale dangereuse

Jean-Daniel Delley - 02 septembre 2018 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/33617

Le projet ficelé par le Conseil des Etats (DP 2207) semble tenir bon. La commission du National s'est ralliée pour l'essentiel à la solution imaginée par les sénateurs, cet accouplement pour le moins étrange entre une baisse drastique de l'imposition des entreprises et un financement additionnel de l'AVS. Si bien que le Projet fiscal 17 (PF 17) devient dès lors, appellation plus alléchante, Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA). Il paraît probable que le plénum suivra, hélas.

Hélas, car nous avons manqué l'occasion de réformer vraiment la fiscalité des entreprises. La suppression du traitement fiscal privilégié des multinationales est largement admise. Mais le projet RFFA persiste à offrir, maintenant à l'ensemble des entreprises, des niches leur permettant de minimiser leur charge fiscale. Et les cantons, encouragés par la générosité financière de la Confédération - un milliard supplémentaire prélevé dans le pot de l'impôt fédéral direct repartent dans la course au moins-disant fiscal. Chacun épie ses voisins et fixe son taux d'imposition au plus près des leurs, de peur de perdre des contribuables.

Vaud a donné très tôt le mauvais exemple en fixant ce taux avant même que soit connue la loi fédérale.

Neuchâtel, qui pratique le plus faible taux des cantons romands, veut encore le réduire. A Genève, un ministre des finances avait très tôt articulé le chiffre de 13%. Son successeur montait à 13,49%, non négociable. La nouvelle cheffe du département des finances se montre plus souple et rouvre les négociations, probablement sous l'influence d'une initiative populaire «Zéro pertes!». Bref, c'est la débandade. Alors même que personne ne peut chiffrer les pertes fiscales que provoqueraient ces taux de dumping.

Préserver la compétitivité de la Suisse et garantir l'emploi. Ces arguments constamment répétés à l'appui des facilités fiscales offertes par PF 17 puis RFFA ne tiennent pas la route. En réalité, notre pays ne court pas derrière ses concurrents, il les précède. Il est l'un des moteurs de cette concurrence. L'étude annuelle du Bak montre que seul Hong Kong, avec un taux moyen de 9,9%, se montre légèrement plus accueillant que les cantons suisses les plus avantageux. Le chantage des multinationales attirées par le seul intérêt fiscal se révèlent donc sans fondement. Il serait d'autant plus incompréhensible que nous y cédions.

Cette course à l'attractivité fiscale provoque des dégâts

aussi bien dans le pays qu'à l'étranger. Lucerne, fier de figurer en tête des cantons taxant le plus faiblement les entreprises, a dû déchanter (DP 2148). Son paradis fiscal s'est mué en un enfer budgétaire: coupes dans la formation, réduction des subventions à l'assurancemaladie notamment pour tenter d'équilibrer les comptes. Obwald, également dans le peloton de tête de la sousenchère fiscale, se voit maintenant contraint d'augmenter ses impôts, sa stratégie de dumping l'ayant privé de sa part de la péréquation financière fédérale.

De manière générale, la course au moins-disant fiscal prive les collectivités publiques de ressources pour la formation, les infrastructures, la culture, des atouts qui précisément les rendent attractives pour les entreprises, comme l'a montré empiriquement l'économiste Gabriel Zucman.

Cette politique porte également atteinte à la substance fiscale de nos partenaires économiques et des pays les plus pauvres. Attirer des entreprises multinationales sur notre sol en les taxant au plus bas équivaut à une véritable prédation. C'est justifier la vindicte des premiers qui peinent à équilibrer leur budget et s'exposer à des

pressions croissantes de leur part. Et c'est priver les seconds des ressources indispensables à leur développement.

Dans la balance, le financement additionnel de l'AVS ne pèse pas lourd. Cette contrepartie au cadeau offert aux entreprises sera financée en grande partie par les salariés (augmentation du taux de cotisation AVS). La transaction s'avère d'autant plus douteuse que l'électorat devra accepter le paquet: une sucrerie sociale pour faire passer la pilule fiscale.

Le <u>net refus</u> populaire de RIE III aurait dû susciter une profonde réorientation de la politique fiscale: limitation de la concurrence fiscale intercantonale par l'édiction d'un taux plancher d'imposition des entreprises et suppression des niches permettant de soustraire à l'impôt une partie non négligeable des bénéfices. A défaut, le Parlement se doit de découpler les deux sujets (financement de l'AVS et fiscalité des entreprises) de manière à ce que le souverain puisse exprimer clairement ses préférences.

Des aliments équitables partout, comme en Suisse

Votation du 23 septembre: l'exceptionnalisme vertueux des nantis

Albert Tille - 28 août 2018 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/33591

Les Verts demandent par initiative que la Confédération améliore la qualité des aliments et que leur production respecte l'environnement, les animaux et les travailleurs agricoles.

La Suisse est déjà un bon élève en la matière. L'article 104 de la Constitution impose une agriculture «de développement durable», l'article 118 interdit les aliments dangereux pour la santé, les articles 110 et 114 déterminent la législation sur le travail. Le Conseil fédéral estime donc dans son Message que l'initiative des Verts est superflue. La Constitution garantit déjà largement en Suisse l'agriculture responsable et les aliments équitables.

Mais l'initiative contient une exigence très innovante. Les produits agricoles importés devront répondre aux normes valables en Suisse. Pas d'aliments étrangers contenant des œufs de poules élevées en batterie. Pas d'importation de produits agricoles cultivés sans respecter l'environnement. Pas de fruits récoltés par des travailleurs mal payés.

Cette stricte exigence fait problème. Elle est d'abord inapplicable. Très difficile, voire impossible de savoir comment des aliments importés sont produits et transformés. Elle est ensuite contraire aux accords conclus par la Suisse. L'OMC réglemente le commerce international par des droits de douane qui limitent la liberté des échanges. Mais elle interdit les obstacles non tarifaires aux échanges. Un pays qui s'est engagé à laisser entrer une marchandise moyennant une

certaine taxe ne peut l'interdire pour une autre raison. Or c'est justement ce que demande l'initiative pour des aliments équitables. La non-conformité aux normes suisses créerait autant d'obstacles permettant aux pays partenaires de prendre des mesures de rétorsion.

Tout comme l'initiative d'Uniterre (<u>DP 2215</u>), celle des Verts représente une menace pour d'autres secteurs de l'économie.

Les agriculteurs s'insurgent fréquemment contre ces aliments étrangers qui leur font concurrence alors qu'ils sont contraints, eux, de les produire à des conditions suisses plus onéreuses. Mais on peut leur répondre que les paiements directs, qui assurent une large part du revenu paysan,